

LA DESSERTE POLICIÈRE MUNICIPALE, PROVINCIALE ET AUTOCHTONE AU QUÉBEC

PROFIL ORGANISATIONNEL 2014

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

info@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777, poste 60127

Télécopieur : 418 646-3564

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique.

Coordination:	Linda Veillette
Analyse:	Richard Blanchette
Traitement des données:	Andréanne Arguin

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-75007-9 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

Introduction	1
1. La desserte policière dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec en 2014.....	2
1.1 La population desservie en 2014.....	2
1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service	3
2. Le personnel dans les corps de police	5
2.1 L’effectif autorisé	5
2.2 L’effectif permanent	8
2.2.1 L’effectif policier permanent	8
2.2.2 L’effectif civil permanent	18
3. Les corps de police autochtones en 2014	21
3.1 L’effectif policier	21
3.1.1 Les policiers permanents en poste	22
3.1.2 Les constables spéciaux	24
3.2 L’effectif civil.....	27
ANNEXE I	28
ANNEXE II.....	33

Introduction

Les corps de police, ainsi que leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime selon leur compétence respective et d'en rechercher les auteurs. Au Québec, l'effectif policier est regroupé dans quatre types de corps de police :

- la Sûreté du Québec (SQ), la police provinciale qui agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique du Québec;
- les corps de police municipaux (CPM), qui relèvent des autorités municipales, mais dont l'organisation et l'effectif minimal sont approuvés par le ministre de la Sécurité publique du Québec sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis;
- les corps de police autochtones (CPA), qui sont constitués, pour la majorité, sur la base d'ententes tripartites ou bipartites, selon le cas, entre le conseil de bande, le Gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, conformément aux articles 90 à 102 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1)¹;
- la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un service de police national qui relève du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, collabore avec la SQ et les CPM, notamment dans la lutte contre le crime organisé et les crimes économiques.

Le présent rapport décrit la situation des CPM, de la SQ et des CPA au 31 décembre 2014 à partir des données extraites du *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2014*. Le premier chapitre traite de la desserte policière à la SQ et dans les CPM, c'est-à-dire de la répartition de la protection publique au Québec entre les différents corps de police. Le deuxième trace le portrait de l'effectif policier et civil à la SQ et dans les CPM². Le chapitre trois présente le portrait de la desserte policière dans les quinze CPA (sur un total de vingt-deux) qui ont répondu au *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2014*.

¹ On compte 54 communautés autochtones au Québec. De ce nombre, 44 sont visées par des ententes sur la prestation des services policiers. En 2014, ces communautés sont desservies par 22 corps de police autochtones.

² Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est considéré séparément des autres CPM toutes les fois où cela permet de mieux caractériser le personnel dans les corps de police municipaux.

1. La desserte policière dans les corps de police municipaux et à la Sûreté du Québec en 2014

La Loi sur la police³ établit, pour certaines municipalités, l'obligation d'être desservies par un CPM. C'est le cas des municipalités ayant une population de 50 000 habitants et plus et de celles faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, elles sont desservies par la SQ, à moins d'être visées par l'article 353.1 de la Loi sur la police. La Loi sur la police détermine six niveaux de services policiers^{4;5} que doivent fournir les corps de police en fonction de la taille de la population à desservir ou de leur position géographique. Chaque niveau inclut les services du niveau inférieur.

Un corps de police procure des services de :

- niveau 1, s'il dessert moins de 100 000 habitants;
- niveau 2, s'il dessert de 100 000 à 249 999 habitants. Il doit aussi fournir ce niveau de service s'il dessert une municipalité faisant partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une communauté métropolitaine susmentionnée, même si la population est inférieure à 100 000 habitants;
- niveau 3, s'il dessert de 250 000 à 499 999 habitants;
- niveau 4, s'il dessert de 500 000 à 999 999 habitants;
- niveau 5, s'il dessert 1 000 000 d'habitants et plus;
- quant aux services de niveau 6, ils sont assurés par la SQ sur l'ensemble du territoire québécois.

Également, la SQ fournit les services policiers aux municipalités qui n'ont pas de CPM, en application d'ententes conclues entre le ministre de la Sécurité publique et la municipalité régionale de comté (MRC) dont les municipalités concernées font partie. Elle a aussi un rôle supplétif auprès des CPM lorsque ceux-ci ne peuvent fournir l'un des services qui relèvent de leur niveau de service. Enfin, en tant que police provinciale, elle assure aussi les services de niveaux supérieurs à ceux requis d'un CPM.

Ainsi, la SQ travaille en complémentarité avec les CPM pour des activités particulières afin d'être en mesure de fournir des services policiers complets à la population.

1.1 La population desservie en 2014

La proportion de la population recevant des services policiers d'un CPM est de 68,7 % comparativement à 31,3 % pour la proportion de celle recevant des services de la SQ⁶. De plus, à lui seul, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM, niveau 5) dessert 24,2 % de la population du Québec tandis que les vingt-neuf autres CPM (niveaux 1 à 4) desservent 44,5 %.

Sur le plan régional, les régions de Montréal et de Laval étaient totalement desservies par un CPM et, à l'inverse, celles du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Centre-du-Québec l'étaient entièrement par la SQ (tableau 1). Dans les autres régions, les CPM assuraient les services policiers pour plus de la moitié de la population, à l'exception de la Chaudière-Appalaches (43,2 %).

³ Loi sur la police, RLRQ, chapitre P-13.1.

⁴ Voir l'annexe 1 : Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (selon les articles 70 et 71 de la Loi sur la police).

⁵ Les activités des corps de police prennent de l'ampleur ou deviennent plus spécialisées lorsque le niveau de service s'élève. Par exemple, un service de police de niveau 1 pourra contrôler une foule pacifique alors que ceux des niveaux 5 et 6 devront maîtriser des foules avec risque élevé d'agitation, de débordement ou d'émeute.

⁶ Les données excluent la population desservie par un corps de police autochtone, qui équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

Tableau 1**Répartition de la population desservie selon le type de corps de police et la région administrative, Québec, 2014**

Région administrative	Population desservie (nombre)		Population régionale desservie* (en %)		Corps de police municipal (nombre)
	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	
Bas-Saint-Laurent	0	201 030	0,0	100,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	147 669	128 618	53,4	46,6	1
Capitale-Nationale	572 379	156 925	78,5	21,5	1
Mauricie	134 802	129 325	51,0	49,0	1
Estrie	196 708	123 543	61,4	38,6	2
Montréal	1 974 408	0	100,0	0,0	1
Outaouais	326 036	56 361	85,3	14,7	2
Abitibi-Témiscamingue	0	145 404	0,0	100,0	0
Côte-Nord	0	85 650	0,0	100,0	0
Nord-du-Québec	0	14 870	0,0	100,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	90 095	0,0	100,0	0
Chaudière-Appalaches	182 100	238 945	43,2	56,8	3
Laval	421 469	0	100,0	0,0	1
Lanaudière**	297 600	218 931	57,6	42,4	4
Laurentides	372 666	190 343	66,2	33,8	7
Montérégie	970 736	527 830	64,8	35,2	7
Centre-du-Québec	0	240 383	0,0	100,0	0
Total	5 596 573	2 548 253	68,7	31,3	30

Source : Décret de population 1060-2014 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

* La population desservie par un corps de police autochtone est exclue. Celle-ci équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

** Les populations des municipalités de Bois-des-Filion (9 670) et de Sainte-Anne-des-Plaines (14 990) ont été incluses dans la région de Lanaudière puisque ces villes sont desservies par le Service de police de Terrebonne.

Même si les CPM desservent une plus forte proportion de la population, la SQ est responsable de la protection d'une population répartie sur un territoire beaucoup plus vaste. Ainsi, en 2014, les CPM étaient actifs dans cent municipalités, alors que la SQ était le seul corps de police présent dans 1 040 villes, municipalités ou territoires équivalant à une MRC.

1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service

Le nombre de CPM était de trente au 31 décembre 2014. Quatorze offraient des services policiers dans une seule municipalité (desserte unique), tandis que seize desservaient plus d'une municipalité (desserte multiple)⁷. La répartition actuelle des CPM selon le niveau de service montre que huit d'entre eux assuraient des services policiers de niveau 1. De ce nombre, trois couvraient des municipalités dont la taille de la population justifie l'obligation d'un CPM sur le territoire (tableau 2). Les cinq autres desservaient une population inférieure à 50 000 personnes car, malgré leur population, ces municipalités se sont prévaluées de la possibilité de conserver leur corps de police municipal à la suite de la réforme de l'organisation policière de 2001. Parmi les dix-sept CPM qui fournissaient des services policiers de niveau 2, sept desservaient une population de 100 000 à 249 999 habitants et dix une population inférieure à 100 000 habitants, mais résidant dans des municipalités faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ou des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières.

⁷ La liste détaillée des CPM selon le type de desserte, le niveau de service et les municipalités desservies est présentée à l'annexe II.

Tableau 2

Les corps de police municipaux selon le niveau de service policier, Québec, 2014

Corps de police de niveau 1	Population
<i>Desservant moins de 50 000 habitants</i>	
Bromont	8 714
Mont-Tremblant (desserte multiple)	9 671
Sainte-Marie	13 585
Thetford Mines	25 621
Memphrémagog (desserte multiple)	34 545
Total	92 136
<i>Desservant de 50 000 à 99 999 habitants</i>	
Granby	66 535
Saint-Jérôme	73 086
Saint-Jean-sur-Richelieu	94 860
Total	234 481
Corps de police de niveau 2	
<i>Desservant moins de 100 000 habitants (CPM visés par l'article 71 de la Loi sur la police)</i>	
L'Assomption/Saint-Sulpice (desserte multiple)	25 086
Saint-Eustache	44 758
Mascouche	46 346
Région de Deux-Montagnes (desserte multiple)	48 614
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (desserte multiple)	49 459
Mirabel (desserte multiple)	62 762
Blainville	56 177
Châteauguay (desserte multiple)	78 085
Thérèse-De Blainville (desserte multiple)	77 598
Repentigny (desserte multiple)	90 274
Total	579 159
<i>Desservant de 100 000 à 249 999 habitants</i>	
Région de Roussillon (régie) (desserte multiple)	104 524
Terrebonne (desserte multiple)	135 894
Trois-Rivières	134 802
Lévis	142 894
Saguenay (desserte multiple)	147 669
Sherbrooke	162 163
Richelieu/Saint-Laurent (régie) (desserte multiple)	202 040
Total	1 029 986
Corps de police de niveau 3 (desservant de 250 000 à 499 999 habitants)	
Gatineau	276 577
Laval	421 469
Longueuil (desserte multiple)	415 978
Total	1 114 024
Corps de police de niveau 4 (desservant de 500 000 à 999 999 habitants)	
Québec (desserte multiple)	572 379
Corps de police de niveau 5 (desservant 1 000 000 habitants et plus)	
Montréal (desserte multiple)	1 974 408
Population desservie par un CPM	5 596 573

Source : Décret de population 1060-2014 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Seulement trois CPM, soit Gatineau, Laval et Longueuil, fournissaient des services de niveau 3. Enfin, les services de police des villes de Québec (SPVQ) et de Montréal (SPVM) offraient respectivement les niveaux de service 4 et 5.

2. Le personnel dans les corps de police

Annuellement, les données sur le personnel dans les corps de police sont recueillies à l'aide du *Questionnaire sur l'administration des activités policières* transmis par le ministère de la Sécurité publique.

Comme pour toute compilation statistique, il y a lieu d'être prudent quant à l'interprétation et à la comparaison de certaines données. En effet, les corps de police se distinguent par les territoires qu'ils couvrent, les populations qu'ils desservent ainsi que par le niveau de service qu'ils ont l'obligation d'offrir aux citoyens.

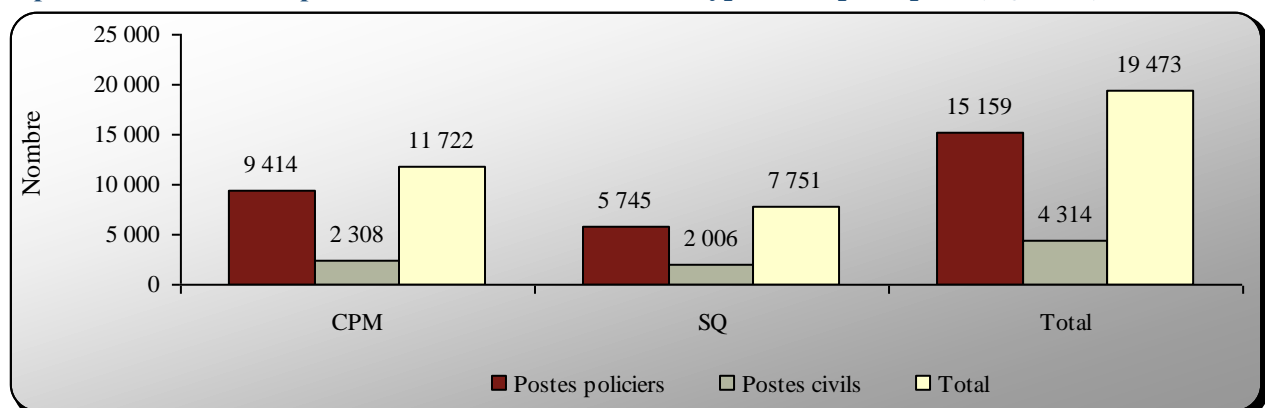
2.1 L'effectif autorisé

Les effectifs policiers et civils d'un corps de police municipal sont autorisés par l'autorité compétente (municipalité, régie intermunicipale, MRC) sur la base des effectifs minimaux approuvés par le ministre de la Sécurité publique selon les plans d'organisation policière soumis. Dans le cas de la SQ, ces effectifs sont autorisés par le Conseil du trésor.

Comme l'illustre le graphique 1, l'effectif autorisé dans les CPM et à la SQ atteignait 19 473 postes au 31 décembre 2014, soit 11 722 postes dans les CPM et 7 751 à la SQ. Près de huit postes sur dix (78,0 %) étaient des postes policiers, tandis que 22 % étaient des postes civils. La proportion de postes policiers comparativement aux postes civils était plus faible à la SQ (74,6 %) que dans les CPM (80,2 %) — cette proportion atteint 82,8 % au SPVM alors qu'elle est de 77,8 % dans les autres CPM.

Graphique 1

Répartition de l'effectif policier et civil autorisé selon le type de corps de police, Québec, 2014



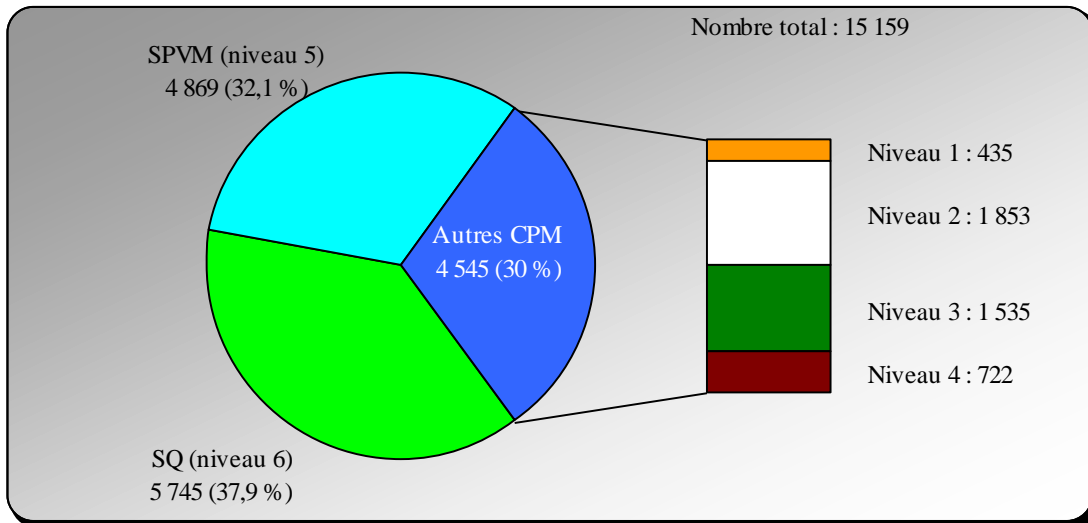
Au cours de la dernière année, l'effectif autorisé s'est accru d'à peine 0,1 %. Dix-huit postes policiers ont été retranchés tandis que vingt-neuf postes civils ont été ajoutés. Le nombre de policiers a diminué de 16 à la SQ et de 2 dans les CPM. Il est à noter que l'effectif autorisé a diminué de 54 au SPVM tandis qu'il a augmenté de 52 dans les autres CPM.

Pour les postes civils autorisés, la SQ en comptait 48 de plus qu'en 2013, tandis que les CPM connaissaient une baisse de 19 postes civils autorisés. Ici aussi on note une baisse de 60 postes civils autorisés au SPVM alors qu'on enregistre une augmentation de 41 postes civils autorisés dans les autres CPM.

À la suite de ces changements, l'effectif policier autorisé (15 159 postes) se répartissait comme suit : 37,9 % des postes à la SQ, 32,1 % au SPVM et 30,0 % dans les autres CPM (graphique 2).

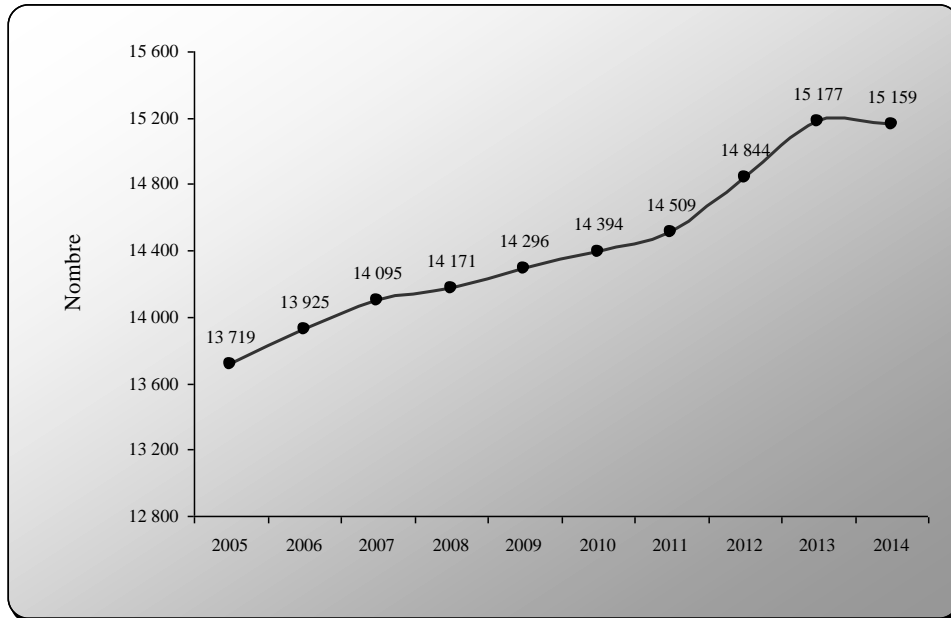
Graphique 2

Répartition de l'effectif policier autorisé selon le niveau de service et le type de corps de police, Québec, 2014



Depuis 2005, l'effectif policier autorisé dans les CPM et à la SQ a augmenté de 10,5 %, le taux de variation moyen annuel étant de 1,0 % (graphique 3). Toutefois, après neuf ans de hausse, la dernière année est marquée par une baisse de 0,1 % de l'effectif policier autorisé.

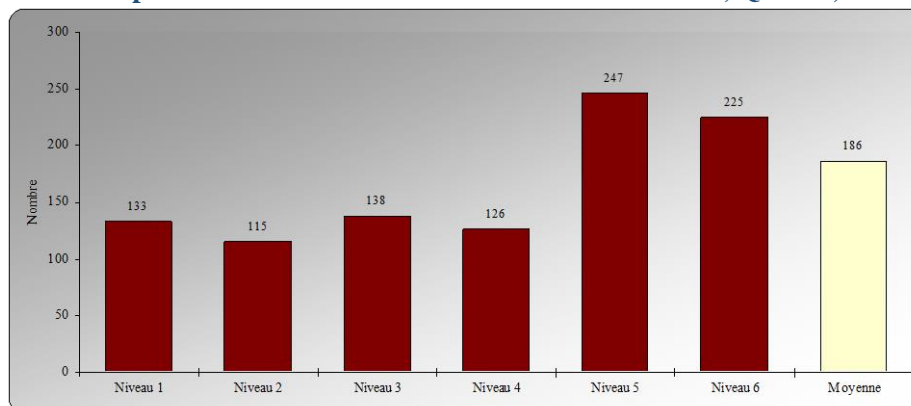
Graphique 3
Évolution de l'effectif policier autorisé, Québec, 2005 à 2014



Au regard de la taille de la population, l'effectif policier autorisé au Québec par 100 000 habitants est passé de 182 postes en 2005 à 186 en 2014. Ce nombre a toutefois baissé de 2013 à 2014, passant de 188 à 186, rejoignant ainsi le taux de 2012. En comparaison, bien que le nombre de policiers par 100 000 habitants au Canada soit passé depuis trois ans de 202,2 à 193,9 (-4,1 %), l'effectif policier a augmenté de 12,9 % depuis 2005, tandis que le nombre de policiers par 100 000 habitants a augmenté de 2,4 %⁸.

Toutefois, l'effectif policier autorisé par 100 000 habitants varie beaucoup d'un niveau de service à l'autre (graphique 4). Il était sous la moyenne québécoise (186 postes) dans les CPM de niveaux 1 à 4, variant de 115 à 138, tandis qu'il se situait au-dessus de la moyenne au SPVM (niveau 5) avec 247 et à la SQ (niveau 6) avec 225. À noter que le SPVM avait un ratio atteignant près du double de celui du SPVQ (niveau 4), soit 247 comparativement à 126.

Graphique 4
Effectif policier autorisé par 100 000 habitants selon le niveau de service, Québec, 2014



⁸ Au Canada, le nombre total de policiers assermentés permanents passe de 61 026 en 2005 à 68 896 en 2014 et le nombre de policiers par 100 000 habitants, de 189,3 à 193,9. Source : Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada, 2014*, tableau 1 (N° 85-002-X au catalogue).

2.2 L'effectif permanent

L'effectif permanent représente les personnes qui sont en poste plutôt que les postes autorisés pour un corps de police. La taille de l'effectif permanent peut différer de celle de l'effectif autorisé lorsque des postes ne sont pas pourvus ou que du personnel additionnel est requis.

Au 31 décembre 2014, l'effectif permanent policier et civil était moins élevé (18 798) que l'effectif autorisé (19 473). La différence était due autant aux postes civils permanents (3 903), qui étaient moins nombreux que les postes civils autorisés (4 314), qu'au nombre de policiers permanents (14 895), qui était inférieur à l'effectif policier autorisé (15 159). L'écart est de 411 dans le premier cas et de 264 dans le second.

2.2.1 L'effectif policier permanent

L'information recueillie sur les 14 895 policiers permanents en poste en 2014 permet d'établir des distinctions au regard de la nature de leurs activités, de leur âge, de leur sexe, de leurs années de service, de leur appartenance à une minorité visible ou à une minorité ethnique. Elle fournit également des renseignements sur les départs à la retraite et sur l'embauche de nouveaux policiers.

L'activité policière

Les données provenant des CPM et de la SQ montrent que plus des deux tiers (70,1 %) des policiers permanents travaillaient à la gendarmerie⁹, 13,9 % étaient affectés aux enquêtes et 11,4 % aux services de soutien¹⁰ (graphique 5).

En raison des changements apportés à la définition de certains des secteurs d'activité du *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2014*, la comparaison avec 2013 doit être faite avec prudence. Soulignons tout de même que la gendarmerie, qui continuait de compter la majorité de l'effectif, a vu son effectif augmenter de 446 postes (+4,5 %) et les services de soutien de 20 (+1,2 %), tandis que le nombre de policiers permanents a diminué de 50 postes aux enquêtes (-2,4 %). Les policiers permanents affectés aux mesures d'urgence¹¹ comptent pour 3,4 % à la SQ et 0,9 % au SPVM; aucun policier n'est exclusivement affecté aux mesures d'urgence dans les autres CPM.

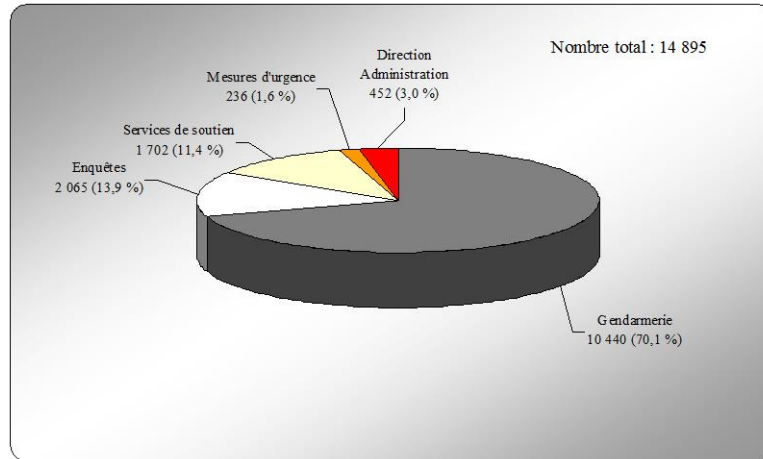
⁹ Ce secteur d'activité est responsable d'effectuer la surveillance du territoire, de répondre aux appels des citoyens, de procéder aux enquêtes de base, d'assurer le transport des prévenus, d'effectuer des activités de prévention ainsi que d'appliquer les lois et les règlements (Code criminel, Code de la sécurité routière, règlements municipaux, etc.).

¹⁰ Les services de soutien comprennent notamment le renseignement criminel et l'analyse, la liaison judiciaire, le groupe tactique d'intervention, le technicien en scène de crime et l'identité judiciaire.

¹¹ Les mesures d'urgence comprennent notamment l'assistance policière lors de sauvetage, le contrôle de foule, l'intervention impliquant une personne barricadée et armée, l'intervention hélicoptérée et l'intervention lors d'une prise d'otage.

Graphique 5

Répartition de l'effectif policier permanent selon l'activité policière, Québec, 2014

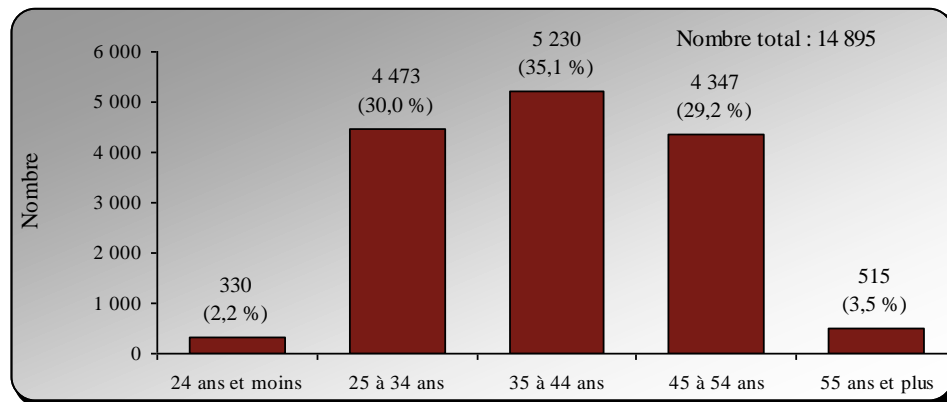


Le groupe d'âge

La très grande majorité des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient âgés de 25 à 54 ans (94,3 %). Plus précisément, 35,1 % de l'effectif était âgé de 35 à 44 ans, 30,0 % de 25 à 34 ans et 29,2 % de 45 à 54 ans (graphique 6). Les 24 ans et moins et les 55 ans et plus composaient une faible proportion des policiers permanents, soit 2,2 % et 3,5 % respectivement. Cela traduit bien la réalité policière au Québec puisqu'un aspirant policier termine rarement sa formation avant l'âge de 21 ans et que plusieurs policiers sont admissibles à la retraite après 25 ans de service.

Graphique 6

Répartition de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2014



Depuis 2007, on remarque une baisse constante de la proportion de policiers âgés de 24 ans et moins et, à l'inverse, une augmentation de ceux âgés de 45 à 54 ans (tableau 3).

Tableau 3

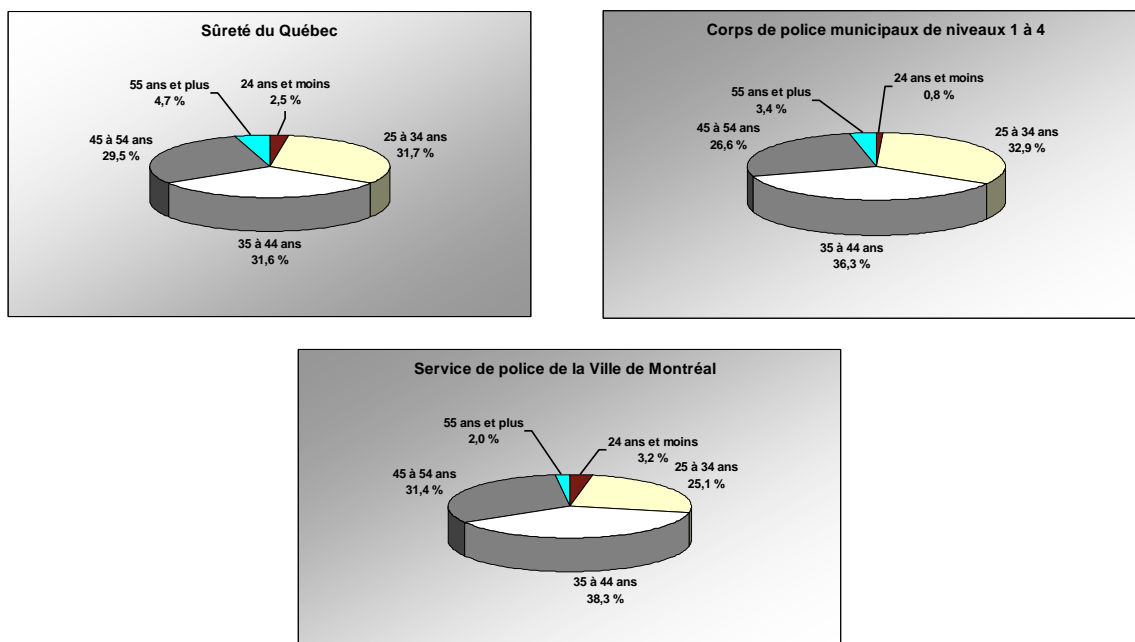
Évolution de la répartition (en %) de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2005 à 2014

Groupe d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
24 ans et moins	4,8	4,8	5,2	4,7	4,3	3,7	3,1	2,7	2,3	2,2
25 à 34 ans	34,0	33,7	33,4	33,3	32,7	32,0	32,0	31,3	30,7	30,0
35 à 44 ans	37,6	37,5	37,4	36,7	36,0	36,1	35,3	35,2	35,2	35,1
45 à 54 ans	20,4	20,8	21,3	22,8	24,5	25,8	27,1	28,0	28,8	29,2
55 ans et plus	3,2	3,2	2,7	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3,0	3,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le graphique 7 montre que la répartition par groupe d'âge était différente à la SQ, au SPVM et dans les autres CPM. Le SPVM comptait une proportion plus élevée de jeunes policiers (24 ans et moins) parmi son effectif (3,2 %) que la SQ (2,5 %) et les autres CPM (0,8 %). De plus, il affichait une proportion moins élevée de policiers âgés de 55 ans et plus (2,0 %) comparativement à la SQ (4,7 %) et aux autres CPM (3,4 %).

Graphique 7

Répartition (en %) de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2014



Le sexe

En 2014, près des trois quarts (74,2 %) des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient des hommes. Cette profession, traditionnellement occupée par des hommes, attire néanmoins de plus en plus de femmes. Ces dernières ont, en effet, augmenté leur présence au cours des dix dernières années (tableau 4). Ainsi, alors qu'elles composaient 19,9 % des policiers permanents en 2005, cette proportion a progressé annuellement

pour atteindre 25,8 % en 2014¹² dans l'ensemble des corps de police du Québec. Plus précisément, les femmes constituent 31,5 % de l'effectif permanent au SPVM, 25,1 % dans les autres CPM et 21,9 % à la SQ en 2014.

Notons que, selon les données de Statistique Canada¹³, le Québec affichait la plus forte proportion de policières au Canada en 2014, suivi de la Colombie-Britannique.

Tableau 4

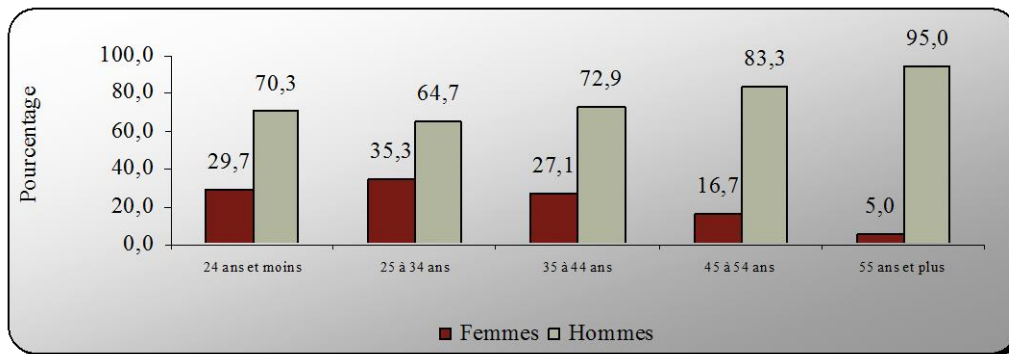
Évolution de la proportion de policières (en %) parmi l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge, Québec, 2005 à 2014

Groupe d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
24 ans et moins	39,0	36,8	35,5	36,6	37,7	37,0	35,5	37,3	36,6	29,7
25 à 34 ans	30,3	31,8	32,7	34,0	34,4	34,9	34,8	35,3	34,9	35,3
35 à 44 ans	18,3	19,4	20,3	21,0	21,9	22,7	23,9	24,5	25,8	27,1
45 à 54 ans	4,2	5,7	7,4	8,7	10,6	12,5	14,4	15,5	16,0	16,7
55 ans et plus	0,5	0,7	0,5	0,6	1,1	1,8	2,5	2,2	3,1	5,0
Total	19,9	20,9	22,0	22,7	23,4	24,0	24,6	25,1	25,3	25,8

Lorsque l'on considère la répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe et le groupe d'âge, la présence des femmes devrait continuer de s'accroître dans ce corps d'emploi puisque leur proportion était nettement plus importante parmi les policiers plus jeunes que parmi les plus âgés (graphique 8).

Graphique 8

Répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2014



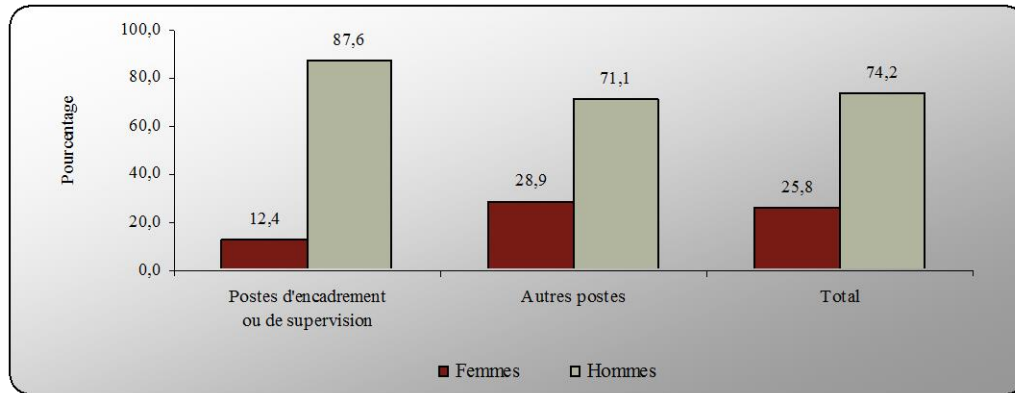
Bien que la représentation des femmes parmi les policiers au Québec tende à s'accroître d'une année à l'autre depuis dix ans, sur le plan des responsabilités, on constate toutefois que le personnel d'encadrement ou de supervision se composait à 87,6 % d'hommes (graphique 9).

¹² Le nombre de policières permanentes passe de 2 736 en 2005 à 3 849 en 2014, soit une augmentation de 40,7 %. En ce qui a trait aux policiers permanents masculins, leur nombre est plutôt stable, ayant varié entre 10 979 et 11 046 (0,7 %) pendant cette période.

¹³ Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2014*, tableau 8 (N° 85-002-X au catalogue).

Graphique 9

Répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe, par fonction, Québec, 2014

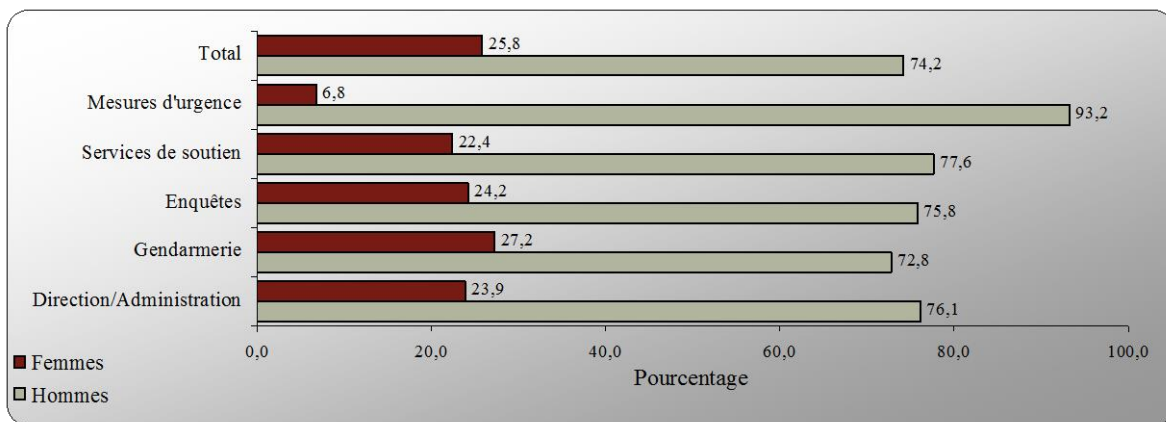


La proportion d'hommes était particulièrement élevée dans les activités de mesures d'urgence (93,2 %) (graphique 10). Par contre, il faut noter que la présence des femmes dans ce domaine atteignait 27,7 % au SPVM alors qu'elle était de 2,6 % à la SQ.

Globalement, c'est dans la gendarmerie (27,2 %) que les femmes étaient le plus présentes. De façon plus précise, elles représentaient le tiers au SPVM (33,1 %) et le quart des effectifs dans les autres CPM (25,5 %) et à la SQ (24,5 %).

Graphique 10

Répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe, par activité, Québec, 2014



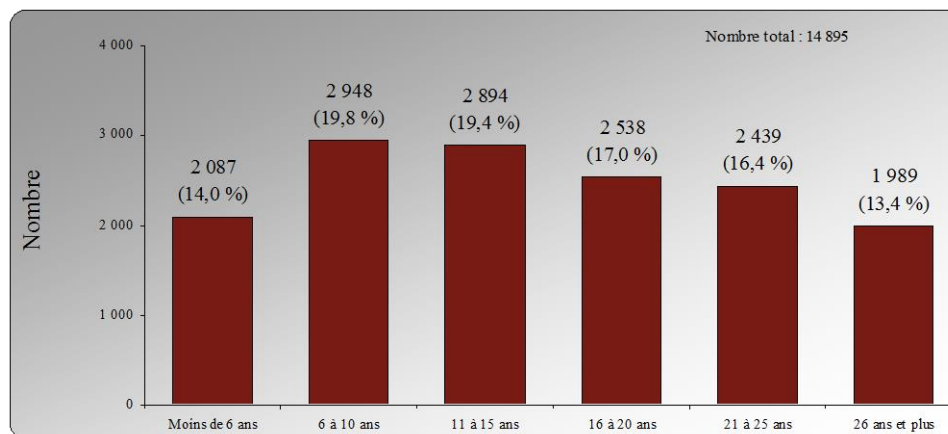
Les années de service

L'examen de la répartition des policiers permanents selon le nombre d'années de service reconnues montre que 39,2 % des policiers avaient de 6 à 15 ans de service (graphique 11). Les policiers en ayant moins de 6 comptaient pour 14,0 % de l'effectif, alors que 29,8 % avaient cumulé 21 années et plus.

Les policiers ayant de 6 à 15 ans de service comptaient pour 46,5 % des effectifs dans les CPM de niveaux 1 à 4, les policiers ayant moins de 6 ans de service constituaient 19,2 % de l'effectif de la SQ et les policiers en ayant plus de 21 représentaient 32,1 % de l'effectif du SPVM.

Graphique 11

Répartition de l'effectif policier permanent selon le nombre d'années de service, Québec, 2014



Le tableau 5 montre les fluctuations en matière d'années de service qu'a connues l'effectif policier dans sa composition au cours des dix dernières années. On observe notamment un mouvement généralement à la baisse de l'effectif policier ayant 5 ans et moins de service malgré la hausse de la dernière année. L'effectif policier comptant de 21 à 25 ans de service a été en hausse jusqu'en 2012 pour atteindre 17,9 %. Ensuite, il a baissé à 14,6 % en 2013 avant de remonter à 16,4 % en 2014. L'effectif de 6 à 10 ans de service s'est maintenu entre 18,7 % et 22,6 % de 2005 à 2014, alors que celui de 11 à 15 ans de service a augmenté de 2010 à 2013 avant de redescendre en 2014.

Tableau 5

Évolution (en %) de l'effectif policier permanent selon le nombre d'années de service, Québec, 2005 à 2014

Années de service	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
5 ans et moins	30,2	24,2	24,2	22,1	22,0	20,2	17,9	14,8	13,6	14,0
6 à 10 ans	18,7	22,0	21,8	22,6	21,0	20,1	19,8	18,7	21,1	19,8
11 à 15 ans	16,7	15,9	16,1	15,2	16,6	18,6	21,2	21,0	23,8	19,4
16 à 20 ans	16,7	17,9	18,1	19,8	18,1	17,2	14,4	12,4	18,5	17,0
21 à 25 ans	6,2	7,3	8,6	10,9	14,1	15,8	17,5	17,9	14,6	16,4
26 ans et plus	11,5	12,7	11,2	9,4	8,2	8,1	9,2	15,2	8,4	13,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

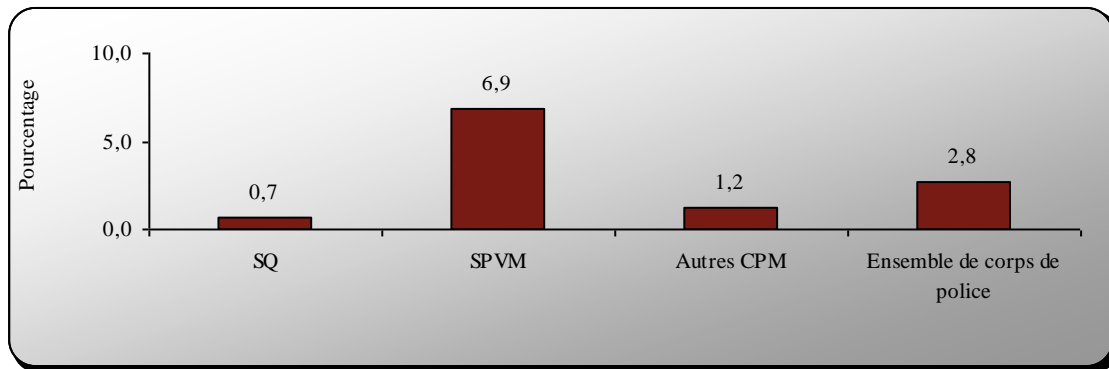
Quant à la proportion de policiers ayant cumulé 21 années de service et plus, celle-ci a augmenté chaque année entre 2008 et 2012 pour connaître une baisse de 10 points de pourcentage en 2013 avant de remonter de presque 7 points de pourcentage en 2014, passant de 23,0 % à 29,8 %. Cette dernière hausse était grandement due à l'effectif cumulant 26 ans de service et plus, qui est passé de 8,4 % à 13,4 % de 2013 à 2014.

*Les minorités visibles*¹⁴

En 2014, les policiers appartenant à une minorité visible représentaient 2,8 % de l'effectif policier permanent (graphique 12). Toutefois, ils comptaient pour plus ou moins 1 % de l'effectif policier permanent dans les autres CPM (1,2 %) et à la SQ (0,7 %), alors qu'ils constituaient 6,9 % de l'effectif policier permanent au SPVM.

Graphique 12

Pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité visible selon les corps de police, Québec, 2014



Au cours des dix dernières années, la proportion de policiers appartenant à une minorité visible a augmenté dans l'ensemble des corps de police, passant de 2,0 % en 2005 à 2,8 % en 2014 (tableau 6). La présence de policiers appartenant à une minorité visible s'est accrue presque chaque année au SPVM, le taux passant de 5,3 % en 2005 à 6,9 % en 2014, tandis que l'augmentation s'est produite en 2007 pour les autres CPM (0,5 % à 1,1 %) et en 2013 pour la SQ (0,4 % à 0,7 %).

¹⁴ « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. » (Gouvernement du Canada, *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44)

Tableau 6

Évolution du pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité visible selon les corps de police, Québec, 2005 à 2014

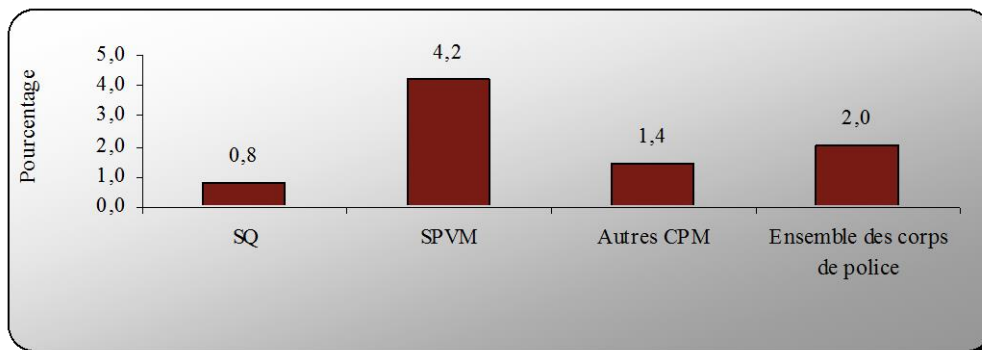
Année	SQ	SPVM	Autres CPM	Moyenne
2005	0,4	5,3	0,8	2,0
2006	0,4	6,3	0,5	2,3
2007	0,4	5,6	1,1	2,3
2008	Nd	6,0	1,1	2,3
2009	0,5	6,1	1,1	2,5
2010	0,5	6,3	1,2	2,5
2011	0,4	6,5	1,3	2,5
2012	0,4	6,7	1,2	2,6
2013	0,7	6,7	1,1	2,7
2014	0,7	6,9	1,2	2,8

Les minorités ethniques¹⁵

En 2014, les policiers appartenant à une minorité ethnique comptaient pour 2 % de l'effectif policier de l'ensemble des corps de police (graphique 13). Leur présence se faisait surtout sentir au sein du SPVM où ils représentaient 4,2 % de l'effectif policier permanent comparativement à 1,4 % dans les autres CPM et à 0,8 % à la SQ.

Graphique 13

Pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité ethnique selon les corps de police, Québec, 2014



Depuis 2012¹⁶, la proportion de policiers appartenant à une minorité ethnique a progressé dans les CPM de niveaux 1 à 4, passant de 0,4 % à 1,4 % tandis qu'elle est restée sensiblement la même à la SQ et au SPVM (tableau 7). Dans l'ensemble des corps de police, le taux est passé de 1,6 % à 2,0 % au cours des trois dernières années.

¹⁵ « Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Questionnaire d'identification Accès à l'égalité en emploi dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.*)

¹⁶ Les données antérieures à 2012 ne sont pas comparables, car la question était formulée autrement et occasionnait des problèmes d'interprétation. Il était alors question de policiers *issus de l'immigration*.

Tableau 7

Évolution du pourcentage de l'effectif policier permanent appartenant à une minorité ethnique selon les corps de police, Québec, 2012 à 2014

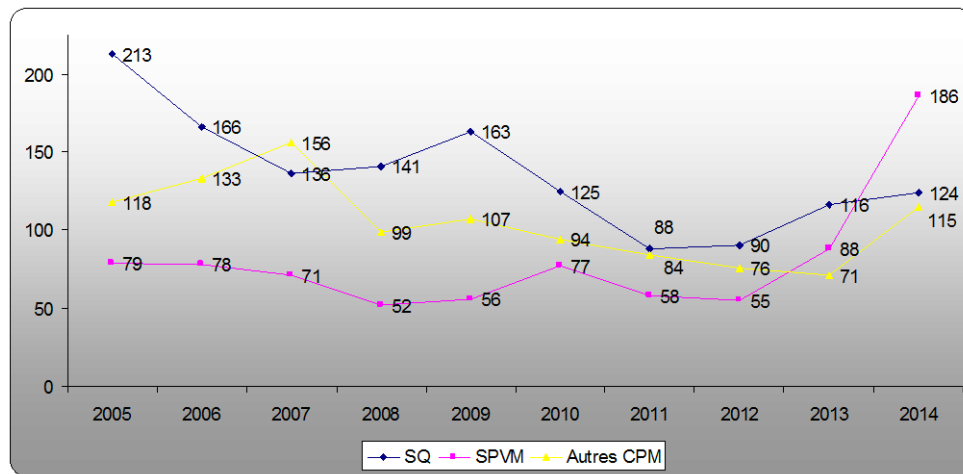
Année	SQ	SPVM	Autres CPM	Moyenne
2012	0,7	4,2	0,4	1,6
2013	0,8	4,1	1,0	1,9
2014	0,8	4,2	1,4	2,0

Les départs à la retraite

En 2014, les départs à la retraite à la SQ et dans les CPM ont atteint 425, un sommet au cours des dix dernières années et une nette augmentation par rapport aux cinq dernières années. L'augmentation a été particulièrement forte au SPVM, passant de 88 en 2013 à 186 en 2014 (graphique 14). De plus, les départs à la retraite ont touché 4 % de l'effectif policier permanent au SPVM en 2014, alors qu'ils représentaient habituellement 1 à 2 % de l'effectif depuis 2005.

Graphique 14

Évolution du nombre de policiers permanents ayant quitté pour la retraite selon les corps de police, Québec, 2005 à 2014



En 2014, les policiers ayant de 25 à 35 années de service constituaient 99,5 % des départs à la retraite au SPVM, comparativement à 84,4 % dans les autres CPM et à 67,7 % à la SQ (tableau 8). Les policiers ayant moins de 25 années d'expérience ont quitté en plus grand nombre à la SQ (17,7 %) qu'au SPVM (0 %) et dans les autres CPM (4,3 %).

Tableau 8

Nombre et pourcentage de policiers permanents ayant quitté pour la retraite selon les corps de police et nombre d'années de service, Québec, de 2014

Années de service	SQ		SPVM		Autres CPM		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 25	22	17,8	0	0,0	5	4,3	27	6,4
25 à 30	63	50,8	90	48,4	66	57,4	219	51,5
31 à 35	21	16,9	95	51,1	31	27,0	147	34,6
36 et plus	18	14,5	1	0,5	13	11,3	32	7,5
Total	124	100	186	100	115	100	425	100

L'embauche de nouveaux policiers permanents

En 2014, les corps de police ont embauché 485 nouveaux policiers dont plus de la moitié étaient âgés de 24 ans et moins (52,4 %) et 43,9 % avaient de 25 à 34 ans (tableau 9). La SQ, le SPVM et les autres CPM embauchaient en très grande majorité (plus de 90 %) des personnes de moins de 34 ans. Toutefois, la SQ et le SPVM embauchaient davantage de jeunes de 24 ans et moins (58,1 % et 66,5 %), alors que les autres CPM accueilleraient surtout des personnes de 25 à 34 ans (65,4 %).

Tableau 9

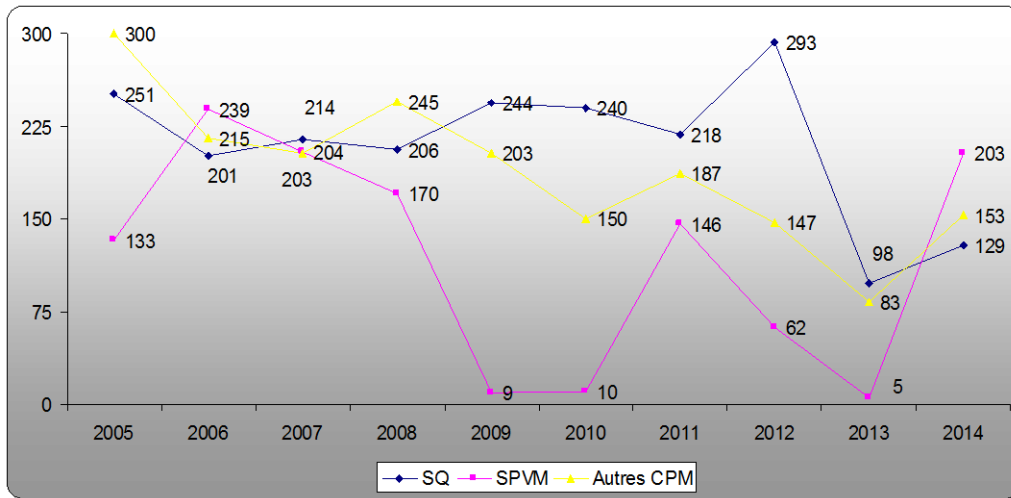
Nombre et pourcentage de policiers permanents embauchés selon les corps de police et le groupe d'âge, Québec, 2014

Groupe d'âge	SQ		SPVM		Autres CPM		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
24 ans et moins	75	58,1	135	66,5	44	28,7	254	52,4
25 à 34 ans	47	36,4	66	32,5	100	65,4	213	43,9
35 à 44 ans	5	3,9	2	1,0	7	4,6	14	2,9
45 à 54 ans	1	0,8	0	0,0	2	1,3	3	0,6
55 ans et plus	1	0,8	0	0,0	0	0,0	1	0,2
Total	129	100	203	100	153	100	485	100

Au cours des dix dernières années, le nombre de policiers embauchés dans l'ensemble des corps de police a diminué, passant de 684 en 2005 à 186 en 2013, avant de remonter à 485 en 2014 (graphique 15). Cependant, l'embauche à la SQ a été plutôt stable (200 policiers et plus) durant cette période, sauf en 2013 et 2014 où le nombre était de 98 et 129 respectivement. Pour ce qui est du SPVM, il a connu des périodes de forte embauche suivies de quelques années où elle était très faible. Les autres CPM ont, quant à eux, suivi la tendance générale à la baisse.

Graphique 15

Évolution du nombre de policiers permanents embauchés selon les corps de police, Québec, de 2005 à 2014



2.2.2 L'effectif civil permanent

Pour soutenir le travail des policiers, la SQ et les CPM pouvaient compter en 2014 sur 3 903 civils permanents¹⁷, soit 70 de moins qu'en 2013 (-1,8 %). Ces civils permanents représentaient 20,8 % de l'effectif permanent des organisations policières municipales et de la SQ. Cette proportion était d'ailleurs inférieure à la moyenne canadienne, où les civils comptaient pour 29,2 % de l'effectif¹⁸.

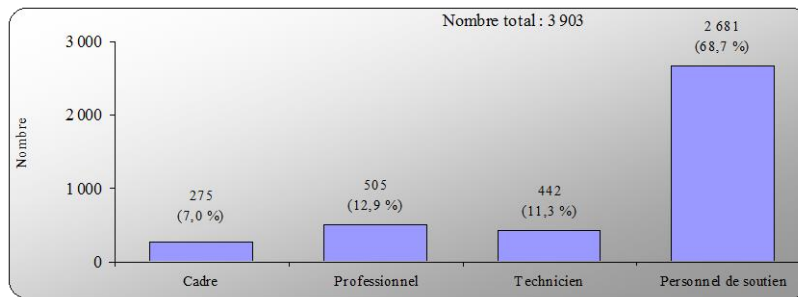
Dans l'ensemble des corps de police, la majorité (68,7 %) des employés civils faisaient partie du personnel de soutien (graphique 16). Les autres étaient des professionnels (12,9 %), des techniciens (11,3 %) et des cadres (7,0 %).

¹⁷ Les données sur l'effectif civil des CPM et de la SQ par fonction sont accessibles uniquement pour l'effectif civil permanent, c'est-à-dire pour les civils qui étaient en poste au 31 décembre 2014.

¹⁸ Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2014*, tableau 1 (N° 85-002-X au catalogue).

Graphique 16

Répartition de l'effectif civil permanent selon la fonction occupée, Québec, 2014



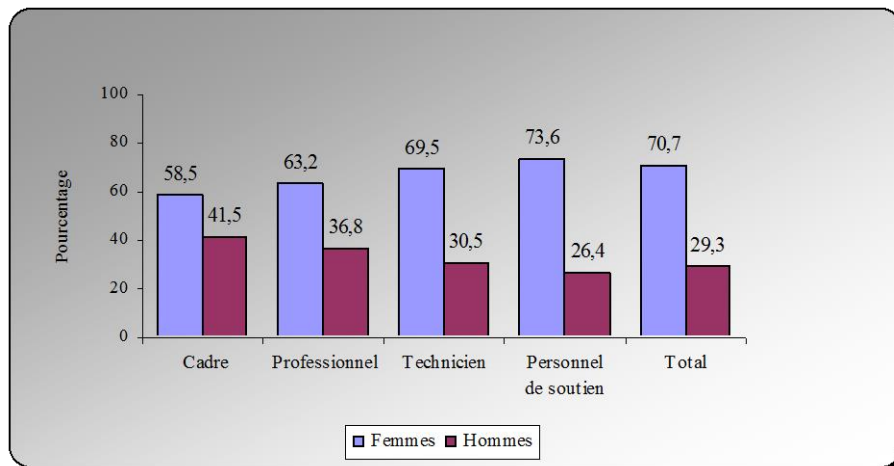
Plus des trois quarts de l'effectif civil appartenait au personnel de soutien dans les CPM de niveaux 1 à 4 (82,1 %) et au SPVM (77,6 %), alors que cette catégorie avait moins de poids à la SQ (55,0 %). De plus, on comptait 23,0 % de professionnels et 18,8 % de techniciens à la SQ, comparativement à 3,7 % et à 3,9 % dans les CPM de niveaux 1 à 4, et 5,7 % et 6,6 % au SPVM.

Depuis 2005, la répartition du personnel civil selon la fonction occupée s'est quelque peu modifiée (tableau 10). En effet, la proportion de cadres a fortement augmenté de 2005 à 2012, passant de 5,5 % à 8,1 %. Par contre, cette proportion a diminué de 2012 à 2014, passant de 8,1 % à 7,0 %. La proportion des professionnels et celle des techniciens ont augmenté, tandis que la proportion des employés civils faisant partie du personnel de soutien a diminué.

Tableau 10**Évolution (en %) de l'effectif civil permanent selon la fonction occupée, Québec, 2005 à 2014**

Fonction	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cadre	5,5	5,8	7,3	7,6	7,6	7,9	8,3	8,1	6,9	7,0
Professionnel	10,2	10,1	10,4	10,2	10,0	10,3	10,5	11,6	12,5	12,9
Technicien	10,5	10,1	9,6	10,3	10,3	10,6	10,7	11,5	11,3	11,3
Personnel de soutien	73,8	74,0	72,7	71,9	72,1	71,2	70,5	68,8	69,3	68,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Contrairement à l'effectif policier où les femmes étaient minoritaires quelle que soit l'activité, le graphique 17 montre que les femmes formaient la grande majorité (70,7 %) de l'effectif civil total. Elles constituaient notamment presque les trois quarts du personnel de soutien (73,6 %) et un peu plus des deux tiers des techniciens (69,5 %).

Graphique 17**Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent selon la fonction occupée, Québec, 2014**

3. Les corps de police autochtones en 2014

Les vingt-deux corps de police autochtones (CPA) desservent des communautés autochtones dont la population varie de quelques centaines de personnes (198) à plusieurs milliers (15 281) (tableau 11). Parmi ceux-ci, quinze ont répondu au *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2014*.

Même si le portrait présenté dans cette section est, de ce fait, incomplet, il permet néanmoins de prendre partiellement connaissance de la réalité des CPA au Québec.

Tableau 11
Répartition de la population desservie par les CPA ayant ou non rempli le *Questionnaire*, Québec, 2014

Nation	Corps de police	Population*	Population	
			Questionnaire	Questionnaire
Abénaquis	Odanak-Wôlinak	411		nd
Algonguins	Eagle Village-Kipawa	276	338	
	Kitigan Zibi	1 593	1 800	
	Lac-Simon	1 583	1 800	
	Pikogan	553		nd
Attikameks	Timiskaming	641	757	
	Manawan	2 227		nd
	Opticivan	2 254	2 700	
	Wemotaci	1 396		nd
Cris (9 villages)	Eeyou Eenou	15 281		nd
Hurons-Wendats	Wendake	1 494	2 500	
Innus	Pessamit	2 907	3 820	
	Essipit	198	250	
	Mashteuiatsh	2 082	2 066	
	Pakuashipi	347	340	
	Uashat Mak Mani-Utenam	3 258	3 977	
	Kativik	11 640	14 000	
Micmacs	Gesgapegiag	672	800	
	Listuguj	2 086	4 000	
Mohawks	Akwesasne (Québec seulement)	5 423		nd
	Kahnawake	7 745	9 000	
Naskapis	Kawawachikamach	857		nd

* Données de 2012 tirées du site du Secrétariat aux affaires autochtones.

3.1 L'effectif policier

De façon générale, ce sont les ententes tripartites (conseil de bande, gouvernement provincial, gouvernement fédéral) conclues entre les communautés autochtones et les gouvernements qui déterminent le nombre minimal de policiers au sein des corps de police autochtones.

De plus, l'effectif policier comporte des constables spéciaux autochtones nommés en vertu de l'article 107 de la Loi sur la police ainsi que des constables spéciaux nommés, pour une période maximale de quatre mois renouvelable, par les autorités locales en vertu de l'article 108 de la Loi sur la police.

3.1.1 Les policiers permanents en poste

Au 31 décembre 2014, les quinze CPA qui ont répondu au questionnaire comptaient 174 policiers permanents en poste. Deux CPA en comptaient plus de 20 (24 et 27), tandis que cinq en comptaient de 10 à 18 et huit moins de 10 (tableau 12).

Tableau 12
Nombre de policiers permanents en poste dans quinze CPA, Québec, 2014

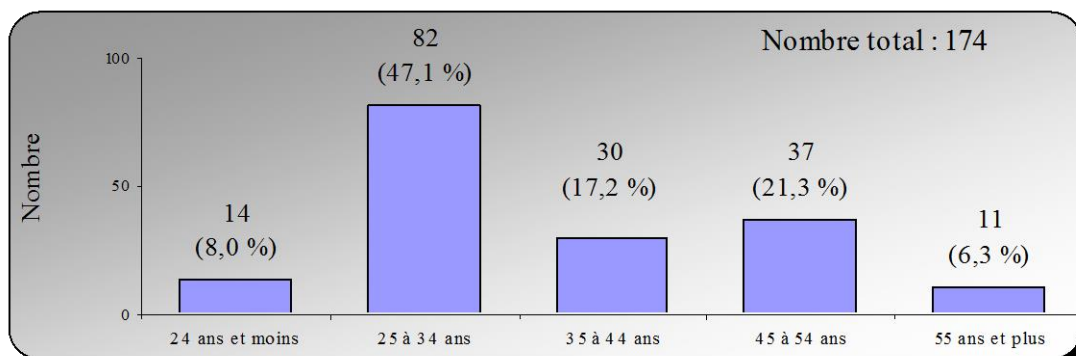
Corps de police	Policiers en poste
Eagle Village	4
Essipit	3
Gesgapegiag	8
Kahnawake	27
Kativik	17
Kitigan Zibi	8
Lac-Simon	8
Listuguj	14
Mashteuiatsh	8
Opticiwan	24
Pakua Shipi	4
Pessamit	18
Timiskaming	6
Uashat Mak Mani-Utenam	15
Wendake	10
Total	174

Source : Ministère de la Sécurité publique. *Questionnaire sur l'administration des activités policières 2014*.

Le groupe d'âge

La répartition des policiers permanents en poste selon leur groupe d'âge (graphique 18) montrait que les policiers âgés de 25 à 44 ans comptaient pour tout près des deux tiers des policiers permanents (64,3 %), alors que le nombre de policiers âgés de 24 ans et moins (8,0 %) était supérieur à celui des policiers âgés de 55 ans et plus (6,3 %).

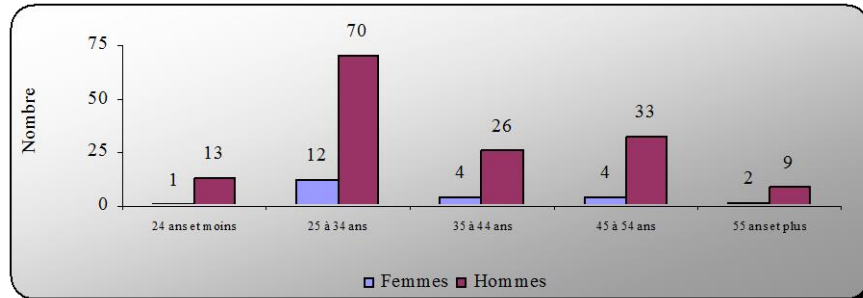
Graphique 18
Répartition de l'effectif des policiers permanents dans quinze CPA selon le groupe d'âge, Québec, 2014



Le sexe

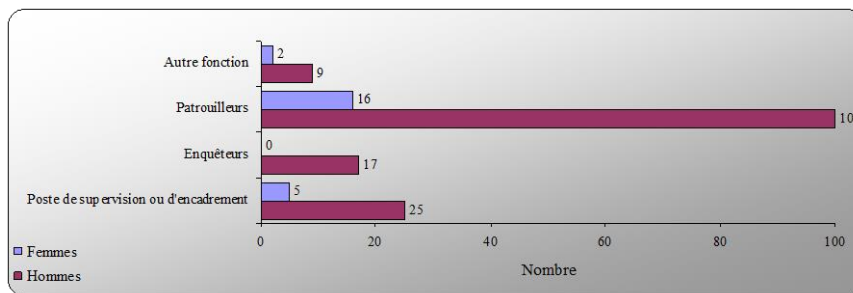
Les femmes étaient peu nombreuses parmi les policiers permanents en poste, peu importe le groupe d'âge (graphique 19). Un peu plus de la moitié d'entre elles étaient âgées de 25 à 34 ans (12 sur 23). On en comptait une seule âgée de 24 ans ou moins et deux de 55 ans et plus.

Graphique 19
Répartition de l'effectif des policiers permanents dans quinze CPA selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2014



Par rapport à la fonction exercée, la majorité des femmes occupaient des postes de patrouilleurs (16 sur 23). Il n'y avait aucune enquêtrice et très peu de femmes dans les autres fonctions et les postes de supervision ou d'encadrement (graphique 20).

Graphique 20
Répartition de l'effectif des policiers permanents dans quinze CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2014

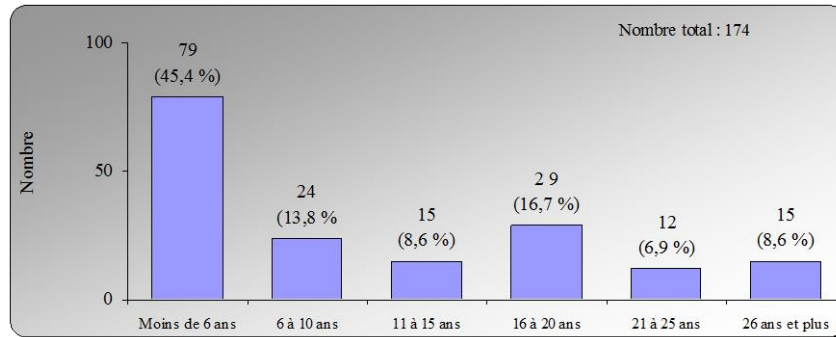


Les années de service

Une proportion importante (45,4 %) des policiers permanents en poste avait moins de six années de service (graphique 21). Le reste de l'effectif se répartissait dans l'ordre d'importance relative entre les policiers ayant de 16 à 20 années de service (16,7 %), de 6 à 10 années de service (13,8 %), de 11 à 15 années de service (8,6 %), de 26 années et plus de service (8,6 %) et de 21 à 25 années de service (6,9 %).

Graphique 21

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans quinze CPA selon le nombre d'années de service, Québec, 2014



3.1.2 Les constables spéciaux

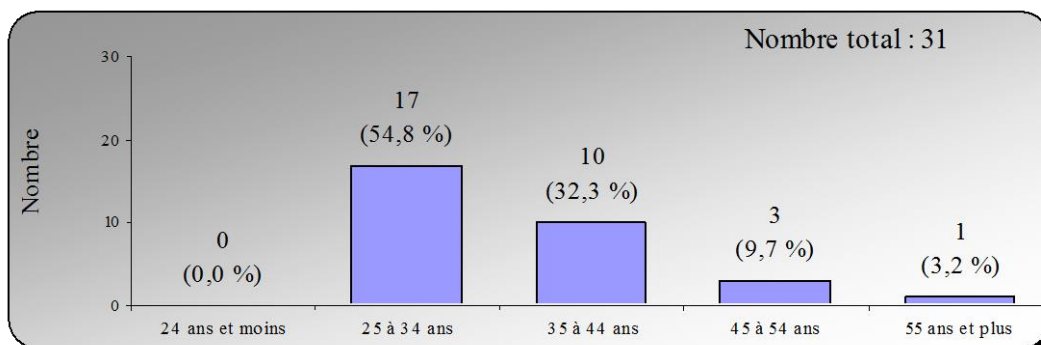
Au 31 décembre 2014, les CPA de Kahnawake, de Kativik, de Lac-Simon et de Pakua Shipi employaient 31 constables spéciaux. Plus des trois quarts de ceux-ci (25 sur 31, soit 80,6 %) travaillaient au sein du corps de police de Kativik. Les constables spéciaux lui permettaient de combler son manque d'effectif, étant donné qu'il comptait seulement 17 policiers permanents en poste pour desservir une population de 11 640 personnes.

Le groupe d'âge

Plus de la moitié (54,8 %) des constables spéciaux travaillant au sein des CPA sont âgés de 25 à 34 ans (graphique 22). Les constables spéciaux âgés de 35 à 44 ans comptaient pour près du tiers (32,3 %) de l'effectif, tandis que trois personnes étaient âgées de 45 à 54 ans et une de 55 ans ou plus. À noter qu'aucun constable spécial n'était âgé de 24 ans ou moins.

Graphique 22

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA de Kahnawake, de Kativik, de Lac-Simon et de Pakua Shipi selon le groupe d'âge, Québec, 2014

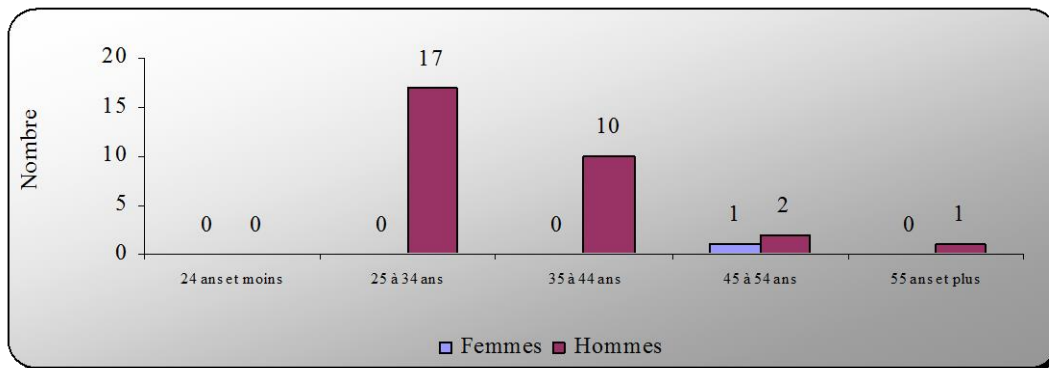


Le sexe

Les constables spéciaux comptaient une seule femme dans leurs rangs sur trente et un (3,2 %) (graphique 23). Les femmes étaient complètement absentes dans quatre des cinq groupes d'âge : les 24 ans et moins, les 25 à 34 ans, les 35 à 44 ans et les 55 ans et plus. Elles constituaient le tiers (33,3 %) de l'effectif chez les 45 à 54 ans, un groupe d'âge qui ne comptait que trois constables spéciaux comparativement à dix-sept chez les 25 à 34 ans et dix chez les 35 à 44 ans.

Graphique 23

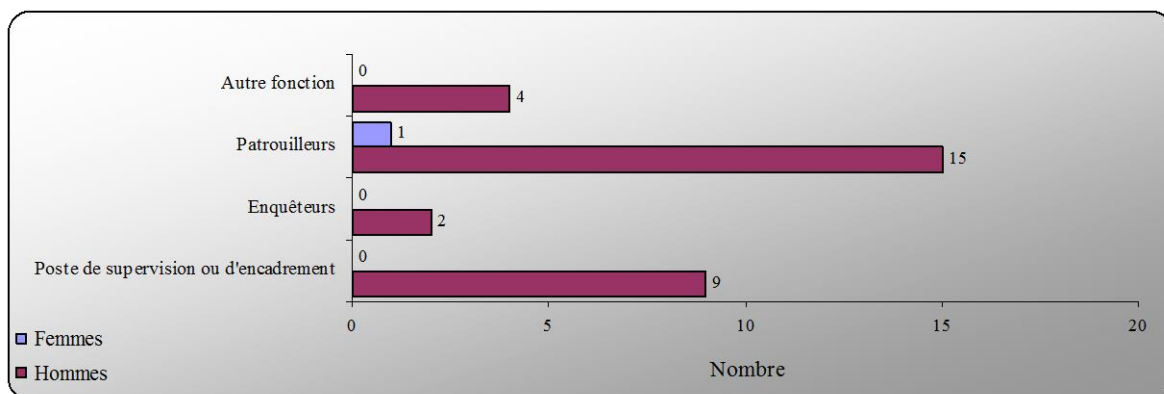
Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA de Kahnawake, de Kativik, de Lac-Simon et de Pakua Shipi selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2014



La seule femme parmi les trente et un constables spéciaux exerçait la fonction de patrouilleur, qui était la principale fonction occupée par les constables spéciaux (graphique 24). Les femmes étaient donc absentes des fonctions d'enquêteur, de supervision ou d'encadrement.

Graphique 24

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA de Kahnawake, de Kativik, de Lac-Simon et de Pakua Shipi selon le sexe, par fonction, Québec, 2014



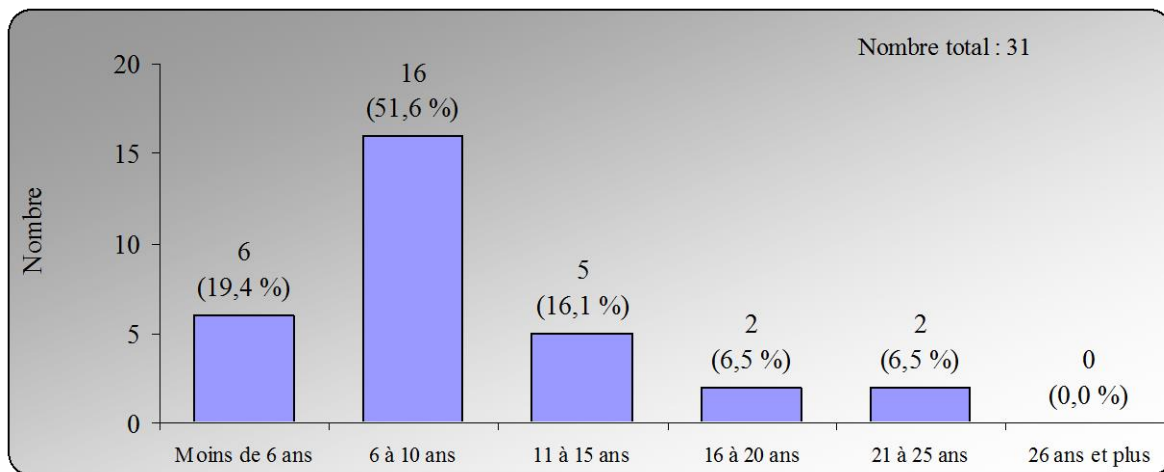
Les années de service

Plus de la moitié (51,6 %) des constables spéciaux avaient de 6 à 10 années de service et 19,4 % avaient 5 années de service et moins (graphique 25). C'est donc dire que 71 % des constables spéciaux avaient 10 années de service et moins d'expérience.

À l'autre bout du spectre, aucun constable spécial n'avait 26 années de service ou plus et seulement 6,5 % des constables spéciaux avaient de 21 à 25 années de service.

Graphique 25

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA de Kahnawake, de Kativik, de Lac-Simon et de Pakua Shipi selon le nombre d'années de service, Québec, 2014

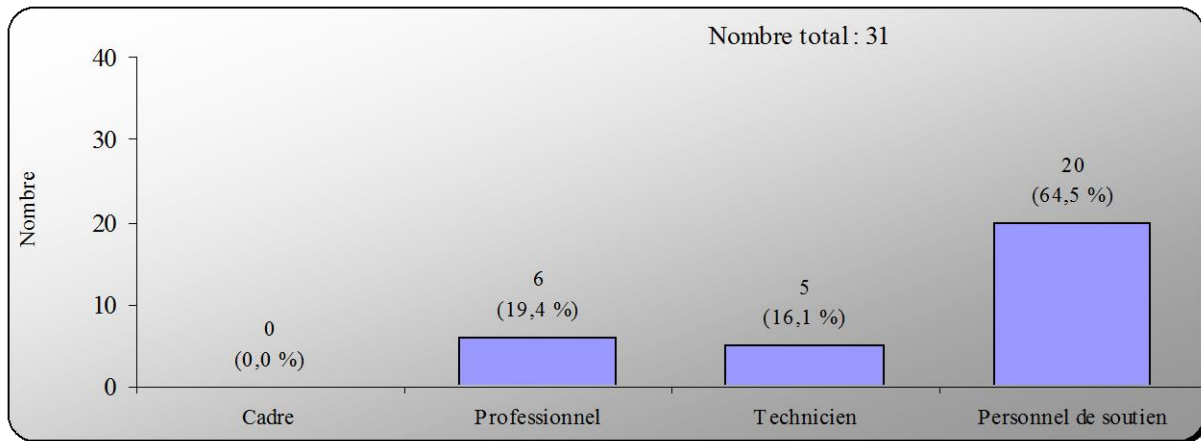


3.2 L'effectif civil

Au 31 décembre 2014, les quinze CPA qui ont répondu au questionnaire comptaient 31 employés civils (graphique 26). Près des deux tiers (64,5 %) d'entre eux occupaient des fonctions de soutien, alors que 19,4 % étaient des professionnels et 16,1 % des techniciens. Aucun civil n'occupait un poste de cadre.

Graphique 26

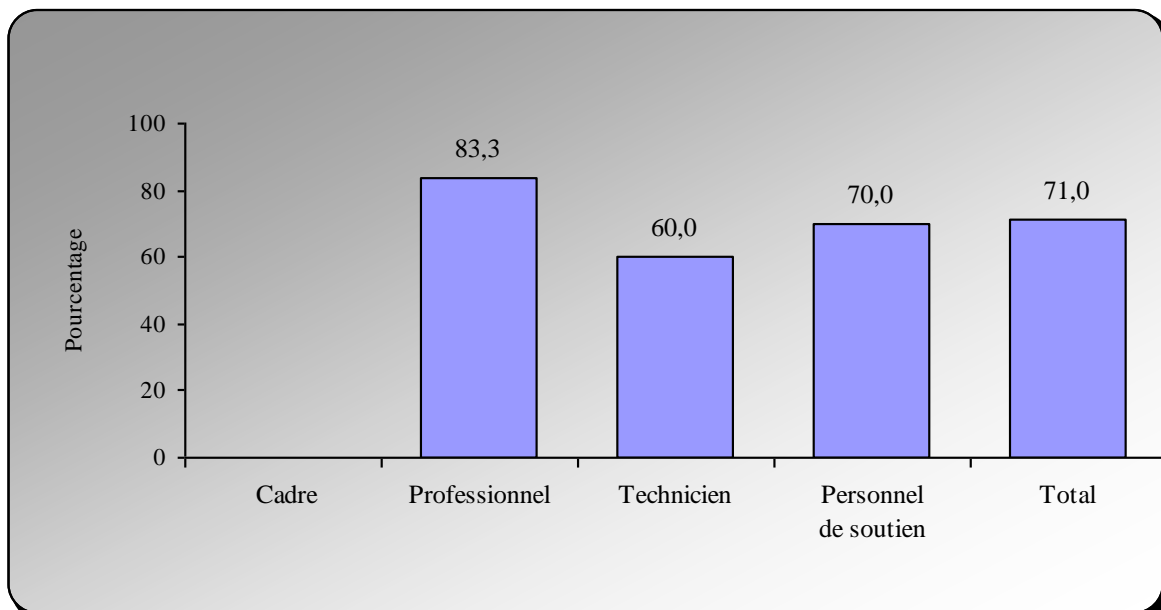
Répartition de l'effectif civil dans quinze CPA selon la fonction, Québec, 2014



Les femmes composaient tout près des trois quarts (71 %) de l'effectif civil (graphique 27). Elles étaient présentes en grand nombre parmi les professionnels (83,3 %) et le personnel de soutien (70,0 %), mais moins nombreuses à exercer la fonction de technicien (60 %).

Graphique 27

Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent dans quinze CPA selon la fonction occupée, Québec, 2014




ANNEXE I :

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES POLICIERS QUE LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DOIVENT FOURNIR SELON LEUR NIVEAU DE COMPÉTENCE (SELON LES ARTICLES 70 ET 71 DE LA LOI SUR LA POLICE)

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>I</p> <p>Moins de 100 000 habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Patrouille 24 heures • Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable • Sécurité routière • Application de la Loi sur les véhicules hors route et surveillance des sentiers de véhicules tout terrain et de motoneiges • Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau • Transport de prévenus • Délit de fuite • Programmes de prévention • Protection d'une scène de crime • Capacité d'endiguement 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement • Agression sexuelle • Infractions d'ordre sexuel • Pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit • Votes de fait • Accident de travail mortel, en collaboration avec la SQ • Vol qualifié • Taxage • Extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance face à leur entourage • Introduction par effraction • Incendie • Vol de véhicules • Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue • Prostitution de rue • Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit • Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration • Vol simple et recel • Biens infractionnels • Accident de véhicule • Méfait • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ • Conduite dangereuse • Capacité de conduite affaiblie • Crime relié aux gangs de rue • Objet suspect ou appel à la bombe, si négatif • Armes et découverte d'explosifs • Utilisation de monnaie contrefaite • Décès survenu dans des circonstances obscures • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans, en collaboration avec la SQ • Disparition • Fugue 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule pacifique • Assistance policière lors de sauvetage • Assistance policière lors de recherche en forêt • Assistance policière lors de sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'empreintes par podrage et photographie sur une scène de crime • Production et mise en commun du renseignement criminel tactique et opérationnel relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire • Contribution significative aux activités d'échange de renseignements criminels entre les corps de police et avec les organismes chargés de l'application de la loi. • Gestion des sources humaines d'information • Contribution, dans les délais prévus au GPP, au SALVAC, à la banque de données québécoise de renseignement criminel et à la banque d'empreintes digitales de la SQ • Détention • Garde des pièces à conviction • Liaison judiciaire • Prélèvements d'une substance corporelle aux fins d'analyse génétique • Gestion des mandats et localisation des individus • Gestion des dossiers de police • Affaires publiques • Affaires internes • Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force • Technicien qualifié d'alcootest • Bertillonnage • Collecte de renseignements pour l'enregistrement des délinquants sexuels visés par la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels • Intervention dynamique à risque faible • Alimentation de la banque de données québécoise sur les armes à feu récupérées

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>2*</p> <p>De 100 000 à 249 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre avec arrestation imminente • Négligence criminelle ayant causé la mort • Tentative de meurtre • Accident de travail mortel • Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur • Incendie mortel • Incendies en série • Incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires • Fraude commerciale et immobilière • Loterie illégale • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule • Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue • Vol de cargaison • Infraction criminelle commise par un réseau • Tenir une maison de jeu ou de pari et tricher au jeu • Infractions relatives à la monnaie 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule avec risque d'agitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien en scène de crime et en identité judiciaire • Technicien en scène d'incendie • Reconstitutionniste de scène de collision • Identification de véhicules • Confection d'un portrait-robot par ordinateur • Production et mise en commun du renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire


* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p></p> <p>De 250 000 à 499 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre • Enlèvement avec risques pour la vie • Extorsion • Accident d'aéronef mortel • Produits de la criminalité • Production, trafic et possession de drogues illicites visant des fournisseurs de niveaux supérieurs • Gangstérisme pour les délits relevant du niveau de service applicable • Infraction criminelle commise par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ • Pomographie juvénile • Proxénétisme • Maison de débauche • Événement impliquant un corps de police, à la demande du ministre • Méfait ou vol concernant des données informatiques • Vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage 	<p>SERVICES DE SOUTIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filature • Extraction de banques de données informatiques • Infiltration • Analyse de déclaration pure • Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage • Groupe d'intervention • Intervention à risque modéré • Assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM)

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>4[*]</p> <p>De 500 000 à 999 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> Meurtre ou tentative de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la SQ Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance électronique Intervention à risque élevé Groupe tactique d'intervention
<p>5[*]</p> <p>De 1 000 000 habitants et plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion d'événements terroristes Importation et exportation de drogues, en collaboration avec la SQ Trafic d'armes et d'explosifs Enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec Gageure et « bookmaking » Infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale Corruption de fonctionnaires judiciaires ou municipaux Fraudes commerciales et immobilières commises par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements. 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention hélicoptée Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif 	<ul style="list-style-type: none"> Plongée sous-marine Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle Polygraphie et hypnose Équipe cynophile en matière d'explosifs Renseignement de sécurité opérationnelle Évaluation et protection des collaborateurs de justice Support aux interrogatoires vidéo Utilisation d'agent civil d'infiltration

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p></p> <p>Sûreté du Québec</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun • Coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commises par un prédateur • Coordination policière de la lutte contre le crime organisé • Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité • Coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale • Infraction criminelle commise par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec • Malversation • Transaction mobilière frauduleuse • Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux • Cybersurveillance • Entraide judiciaire internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des personnalités internationales • Protection de l'Assemblée nationale • Enquête et renseignement en matière de sécurité de l'État • Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement • Coordination du SALVAC • Profilage criminel • Portraitiste • Identité judiciaire spécialisée • Banque centrale d'empreintes digitales • Liaison avec Interpol • Gestion du CRPQ • Unité d'urgence permanente • Coordination et enregistrement de renseignements au Registre national des délinquants sexuels

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

ANNEXE II

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux AU 31 DÉCEMBRE 2014

A - Corps de police municipaux à desserte unique selon le niveau de service (14)

Corps de police	Population Décret 1060-2014	Niveau de service*
Bromont	8 714	1
Granby	66 535	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	94 860	1
Saint-Jérôme	73 086	1
Sainte-Marie	13 585	1
Thetford Mines	25 621	1
Blainville	56 177	2
Lévis	142 894	2
Mascouche	46 346	2
Saint-Eustache	44 758	2
Sherbrooke	162 163	2
Trois-Rivières	134 802	2
Gatineau	276 577	3
Laval	421 469	3

* En vertu des articles 70 et 71 de la Loi sur la police.

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1060-2014
Memphrémagog (régie)	34 545	1	Austin	1 513
			Magog	26 560
			Orford	3 949
			Sainte-Catherine-de-Hatley	2 523
Mont-Tremblant	9 671	1	Lac-Tremblant-Nord	51
			Mont-Tremblant	9 620
Châteauguay	78 085	2	Beauharnois	12 595
			Châteauguay	47 781
			Léry	2 373
			Mercier	12 687
			Saint-Isidore (paroisse)	2 649
L'Assomption/Saint-Sulpice	25 086	2	L'Assomption	21 632
			Saint-Sulpice	3 454
Mirabel	62 762	2	Mirabel	47 759
			Saint-Colomban	15 003
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	49 459	2	Cantley	10 752
			Chelsea	7 129
			L'Ange-Gardien	5 470
			La Pêche	7 976
			Notre-Dame-de-la-Salette	735
			Pontiac	5 946
			Val-des-Monts	11 451
Région de Deux-Montagnes	48 614	2	Deux-Montagnes	17 873
			Pointe-Calumet	6 601
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 545
			Saint-Joseph-du-Lac	6 595

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1060-2014
Région de Roussillon (régie)	104 524	2	Candiac	20 849
			Delson	7 657
			La Prairie	24 336
			Saint-Constant	26 577
			Sainte-Catherine	17 185
			Saint-Mathieu	1 942
			Saint-Philippe	5 978
Repentigny	90 274	2	Charlemagne	6 016
			Repentigny	84 258
Richelieu/Saint-Laurent (régie)	202 040	2	Beloeil	21 921
			Calixa-Lavallée	496
			Carignan	8 649
			Chambly	27 985
			Contrecoeur	7 234
			McMasterville	5 657
			Mont-Saint-Hilaire	18 877
			Otterburn Park	8 485
			Richelieu	5 469
			Saint-Amable	12 078
			Saint-Basile-le-Grand	17 032
			Sainte-Julie	30 270
			Saint-Jean-Baptiste	3 232
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 676
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 681			
Varenes	21 466			
Verchères	5 832			
Saguenay	147 669	2	Larouche	1 361
			Saguenay	146 308
Terrebonne	135 894	2	Bois-des-Filion	9 698
			Sainte-Anne-des-Plaines	15 051
			Terrebonne	111 145

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1060-2014
Thérèse-De Blainville (régie)	77 598	2	Boisbriand	27 237
			Lorraine	9 433
			Rosemère	14 344
			Sainte-Thérèse	26 584
Longueuil	415 978	3	Boucherville	41 466
			Brossard	84 813
			Longueuil	240 954
			Saint-Bruno-de-Montarville	26 851
			Saint-Lambert (ville)	21 894
Québec	572 379	4	L'Ancienne-Lorette	16 930
			Notre-Dame-des-Anges	367
			Québec	536 100
			Saint-Augustin-de-Desmaures	18 982
Montréal	1 974 408	5	Baie-D'Urfé	3 873
			Beaconsfield	19 847
			Côte-Saint-Luc	33 392
			Dollard-Des Ormeaux	50 700
			Dorval	19 170
			Hampstead	7 283
			Kirkland	21 432
			L'Île-Dorval	6
			Montréal	1 731 245
			Montréal-Est	3 875
			Montréal-Ouest	5 236
			Mont-Royal	20 612
			Pointe-Claire	31 393
			Sainte-Anne-de-Bellevue	5 005
Senneville	920			
Westmount	20 419			

Population desservie par les 14 corps de police municipaux à desserte unique :	1 567 587
Population desservie par les 16 corps de police municipaux à desserte multiple :	4 028 986
Population desservie par les corps de police municipaux :	5 596 573
Population desservie par la Sûreté du Québec :	2 548 253
Population totale desservie par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec :	8 144 826

